



**PRÉFECTURE
DE VICE CITY**

Liberté
Égalité
Fraternité

Cabinet du Préfet
Bâtiment principale,
115 rue de la Sainte Autoroute,
Union City

prefecture-de-vice-city205@a4l.pro

**ARRÊTÉ
OBJET DE L'ARRÊTÉ**

Privatisation de l'île Paradis le vendredi 3 janvier 2025 de 20h à 1h par la UDIP dans le cadre d'un exercice.

Vu le code Code de la Sécurité Intérieure,

Vu la demande de privatisation des lieux effectués par Arthur Rétonie

Considérant la nécessité d'assurer la sécurité des participants et la préservation des infrastructures durant l'événement,

ARRÊTE

Article 01

À compter du vendredi 3 janvier 2025 à 20h00 jusqu'au 4 janvier 2025 à 01h00, l'île de Paradis fonctionnera de manière privée.

Article 02

La préfecture de vice-city procède à la fermeture de l'île de paradis et interdisant la circulation complète de civil sur l'île de paradis.

Article 3 - L'entreprise de sécurité privée UDIP sera en charge de la sécurisation et du contrôle des accès aux lieux précités pendant la période de privatisation.

Article 4 - L'entreprise de sécurité UDIP est responsable de :

- La protection des biens mis à leur disposition
- La préservation des infrastructures des lieux concernés.
- Cette responsabilité s'étend pendant toute la durée de l'événement.

Article 5 - Toute infraction aux dispositions de cet arrêté sera passible des sanctions prévues par la législation en vigueur.

Article 6 - Le présent arrêté sera publié et diffusé selon les modalités prévues par la loi

L'adjoint à la sécurité et la Prévention, Mickael Touc

